



Mairie de Charantonnay
Compte rendu - CM N°05/2021

Séance extraordinaire
Conseil Municipal du lundi 14 juin 2021

Présents : Mmes BICHET, DECOODT, DELAY, FINCK, MARC, MORIN, REBOURS, VAUGON
MM BAYLE, BICHET, DARTY, DESFLACHES, HUMBERT, ORELLE, ROUSSET,

Absents excusés : Mme F SOARES, M J DRAGHI, P PERICHON,

Absent : M P BRETONNIER

Secrétaire de séance : Christian ROUSSET

Monsieur le Maire, après avoir constaté que le conseil a été valablement convoqué le 9 juin 2021 et que le quorum (10 conseillers physiquement présents au minimum) est atteint, ouvre la séance à 20h30

Information de M le Maire sur l'utilisation de ses délégations de signature

DELIBERATIONS

VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Approbation du règlement de la restauration scolaire

Délibération 2021/35

Monsieur le maire expose :

Cette délibération, initialement prévue au conseil du 8 juin 2021, a été reportée.

Suite à la commission Vie Scolaire et périscolaire du 9 juin 2021, le règlement a été validé, ainsi que son annexe.

Afin de permettre les prochaines inscriptions aux restaurants scolaires pour 2021-2022, il convient de l'approuver.

Pour résumé, le fond et la forme ont été modifiés afin de l'adapter aux nouvelles modalités d'inscription et au fonctionnement du service. Les changements portent sur :

- La mise en place de pré-inscriptions dématérialisées sur le portail « les parents services » ;
- L'adjonction d'une annexe « les règles de savoir vivre », à signer par les enfants et les parents,
- Une actualisation de la discipline et des modalités de sanctions en cas de non-respect du règlement.
- L'apparition d'un jour de carence en cas d'absence injustifiée de l'enfant et d'absence de l'enseignant.

CONSIDERANT

L'arrêté du 29/09/1997 fixant les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration collective à caractère social ;

Que le respect des règles d'hygiène et de sécurité doivent être rappelés aux parents et aux enfants, notamment lors de l'inscription au service ;

L'avis favorable du conseil municipal en date du 05/07/2002 portant sur la mise en place d'un règlement intérieur à la cantine scolaire ;

Que les modalités d'inscription et de paiement à un service public communal sont une des prérogatives accordées au conseil municipal de par la loi ;



Mairie de Charantonnay

Compte rendu - CM N°05/2021

Que l'accès au restaurant scolaire communal nécessite l'observation de certaines règles tant d'hygiène que de savoir-vivre ensemble ;
Que la transgression de ces règles doit donner lieu à des sanctions proportionnées ;
Que la décision de moderniser le service aux usagers concernant la restauration scolaire a été prise depuis le 1^{er} janvier 2017;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de:

ADOPTER le règlement intérieur du restaurant scolaire communal dans sa version 2021, accompagné de son annexe « les règles de savoir vivre à la cantine»

DIRE que ce règlement restera valable tant qu'une autre décision du conseil municipal ne l'abrogera ou ne le modifiera.

QUESTIONS DIVERSES

Tour de table et expression libre

Prochain conseil municipal le 6 juillet 2021

Sous réserve de modification ultérieure.

M le Maire lève le conseil à 20h50